



## DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

### INDICATIONS DE SERVICE (cadre réservé à la S.I.S.P.)

Date de réception: ..... N° Local: .....

Type de logement: ..... Mutation:  oui  non, taille du logement occupé: .....

Avant de remplir ce questionnaire, vérifiez que vous remplissez toutes les conditions reprises dans le point 1 de la brochure. Veuillez compléter ce formulaire en lettres **MAJUSCULES**. Un seul formulaire pour toute la Région de Bruxelles-Capitale permet de vous inscrire auprès de plusieurs sociétés. Les adresses de contact sont reprises dans la brochure.

### 1. CANDIDAT

### CONJOINT OU COHABITANT

Le numéro national est un élément essentiel de la candidature à un logement social. Vous pouvez le trouver:  
 sur votre carte SIS (mutuelle)  sur certaines cartes d'identité  sur certaines compositions de ménage

Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Sexe: M - F	Sexe: M - F
Date de naissance:	Date de naissance:
Lieu de naissance:	Lieu de naissance:
N° registre national: □□□□□□ □□□ □□	N° registre national: □□□□□□ □□□ □□
Profession:	Profession:
Personne reconnue handicapée: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Personne reconnue handicapée: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Téléphone/GSM:	
Autre n°:	

### 2. ADRESSE

Rue:	Numéro:	Boîte:
Code postal:	Commune:	
E-mail:		
<b>Adresse courrier (si différente):</b>		
Chez: Nom:	Prénom:	
Rue:	Numéro:	Boîte:
Code postal:	Commune:	
<b>Administrateur provisoire:</b>		
Chez: Nom:	Prénom:	
Rue:	Numéro:	Boîte:
Code postal:	Commune:	Téléphone/GSM:

### 3. AUTRE(S) PERSONNE(S) FAISANT PARTIE DU MENAGE

Enfant à charge : enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.  
 Dans ce cas, joignez l'attestation nominative de l'organisme de paiement.

Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Enfant(s) à charge	Lien de parenté	Numéro registre national (indispensable si l'enfant n'est pas à charge)	Personne reconnue handicapée
1.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
2.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
3.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
4.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
5.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
6.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
7.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
8.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
9.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non
10.		M F	Oui Non		□□□□□□□□□□	Oui Non

### 4. ADAPTATION DU NOMBRE DE CHAMBRES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION

Vous êtes un couple marié ou vivant maritalement et une des deux personnes est une personne reconnue handicapée.

OUI  NON

**Si oui**, souhaitez-vous disposer d'une chambre supplémentaire ?

OUI  NON

Vous êtes un couple sans enfant et vous avez tous les deux moins de 35 ans

OUI  NON

**Si oui**, souhaitez-vous disposer d'une chambre supplémentaire ?

OUI  NON

## 5. BESOINS SPECIFIQUES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Y a-t-il dans votre ménage une ou plusieurs personnes reconnues handicapées à plus de 66% ( ou 9 points de perte d'autonomie ) et ayant un handicap locomoteur permanent nécessitant un logement spécifique ?

OUI  NON

Si OUI

a) Jusqu'à quel étage la personne reconnue handicapée peut-elle monter sans disposer d'un ascenseur ?

- rez-de-chaussée
- premier étage
- deuxième étage
- troisième étage
- quatrième étage

b) Est-il nécessaire, pour un des membres du ménage :

– que les abords du logement soient accessibles en chaise roulante ?  OUI  NON

– de pouvoir circuler au moins partiellement ( séjour et toilette )  
en chaise roulante dans le logement ?  OUI  NON

– que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ?  OUI  NON

c) Est-il nécessaire, pour un des membres du ménage, que votre logement  
soit relié à un service d'aide aux activités de la vie journalière (AVJ) ?  OUI  NON

Si oui, l'Association Nationale pour le Logement des Personnes handicapées  
(ANLH) prendra contact avec vous afin de vous inscrire au service AVJ.

## 6. REVENUS

### Documents à fournir :

Tous les membres ( majeurs ) du ménage, qui ne sont pas enfants à charge, doivent joindre à leur demande **l'avertissement – extrait de rôle** relatif aux revenus perçus 3 ans avant la date de la demande ( Exemple : revenus de 2013 pour une inscription en 2016, de 2014 pour 2017, ... ) ; ou un document attestant de leurs revenus actuels.

En cas de problème ou pour tout complément d'information, adressez-vous à une des sociétés de la liste reprise sur la brochure accompagnant le formulaire.

**Si un des membres du ménage qui n'est pas enfant à charge ne dispose pas de revenus, n'oubliez pas de joindre une déclaration sur l'honneur.**

## 7. LES POINTS DE PRIORITE

ÊTES-VOUS	Si OUI	DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT afin de pouvoir bénéficier de ces titres de priorité
Un ménage dont le bailleur a mis fin au bail de manière anticipée ?		Lettre du bailleur conforme aux prescrits légaux. ( Si problème renseignez-vous auprès d'une des sociétés ).
Victime d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, d'une calamité naturelle ou sociale entraînant la perte inopinée du logement occupé ?		Attestation( s ) permettant d'établir le caractère fortuit et involontaire de la perte de logement.
Un ménage qui comprend au moins une personne reconnue handicapée		Attestation datant de moins de 5 ans, de tout organisme officiel agréé établissant un handicap <b>permanent d'au moins 66 %</b> .
Un ménage qui doit quitter un logement insalubre ?		Arrêté d'insalubrité lié à l'état constructif, délivré par le bourgmestre ou décision d'interdiction de mise en location prise par la Direction de l'Inspection régionale du Logement entraînant la fermeture du logement.
Sous la menace d'une procédure de placement des enfants ?		Attestation du juge ou du directeur de l'aide à la jeunesse.
Locataire d'un logement inadapté d'une société immobilière de service public dont la demande de mutation est impossible ou non satisfaite après un délai d'un an ?		Attestation de la société.
Un ménage qui compte une ou plusieurs personnes qui ont été prisonnier( e )s ou invalide( s ) de guerre ou leur( s ) veuf( ve )( s ) ?		Attestations( s ) de l'organisme belge légalement habilité.
Bénéficiaire en fin de droit ( 1 <sup>er</sup> jour de la 10 <sup>e</sup> année de perception ), d'une allocation de loyer suite à l'intervention de la Région dans le cadre de la législation en vigueur ( ADIL ) ?		Attestation du Service public régional de Bruxelles.
Un ménage qui comprend au moins un enfant de moins de 6 ans atteint de saturnisme ?		Certificat médical spécifique attestant de cette situation conforme au modèle repris dans l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2001.

## 8. CHOIX DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE SERVICE PUBLIC

Veillez cocher les cases vertes de votre choix. Vous devez obligatoirement choisir la S.I.S.P. dans laquelle vous déposerez votre formulaire. Vous pouvez, également, opter pour d'autres communes ou d'autres S.I.S.P. **Limitez votre choix aux endroits où vous êtes prêts à habiter : au moment de l'attribution, le refus d'un logement adapté entraînera la radiation définitive de votre demande, dans toutes les sociétés. Vous ne pourrez pas vous réinscrire avant 6 mois.**

Everecity	2800																									
Les Locataires Réunis	2705																									
L'Habitation Moderne	2700																									
Kapelleveld	2690																									
Le Foyer Schaerbeekois	2580																									
Les HBM de St Josse-ten-Noode	2570																									
Foyer du Sud	2560																									
Le Logement Molenbeekois	2500																									
Le Foyer Koekelbergeois	2430																									
Le Foyer Jettois	2410																									
Binhôme	2400																									
Les Villas de Ganshoren	2330																									
Le Foyer Etterbeekois	2270																									
Messidor	2227																									
COBRALO	2224																									
Les Foyers Collectifs	2190																									
Comensia	2170																									
Le Foyer Laekenois	2160																									
Le Logement Bruxellois*	2140																									
Le Logis	2070																									
Floréal	2060																									
En Bord de Soignes	2040																									
Foyer Anderlechtois	2020																									
Anderlecht																										
Auderghem																										
Berchem-Site- Agathe																										
Bruxelles 1000																										
Bruxelles Laeken																										
Bruxelles N.O.H																										
Bruxelles Haren																										
Etterbeek																										
Evere																										
Forest																										
Ganshoren																										
Ixelles																										
Jette																										
Koekelberg																										
Molenbeek-St-Jean																										
Saint-Gilles																										
Saint-Josse-ten-Noode																										
Schaerbeek																										
Uccle																										
Watermael-Boisfort																										
Woluwe-St-Lambert																										
Woluwe-St-Pierre																										

NB : les SISP sont en train de fusionner\*. La fusion de Lorebru (Bruxelles 1000 et Bruxelles N.O.H.) avec le Foyer Bruxellois (Bruxelles 1000 et Bruxelles Haren) sera réalisée dans le courant du mois de janvier 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Après la fusion, la société s'appellera Le Logement Bruxellois. Nous avons déjà intégré cette modification dans le tableau.

## 9. SITUATION PATRIMONIALE

Les soussignés déclarent sur l'honneur : posséder un bien immobilier en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, que ce soit à usage privé ou professionnel :

OUI  NON

La réglementation régionale prévoit que le ménage propriétaire d'un bien immobilier ne peut accéder à un logement social. Les sociétés de logement social peuvent déroger à cette disposition pour des situations particulières. Si tel est le cas, veuillez mentionner, ici, les raisons qui vous poussent à demander une telle dérogation. Une décision sera prise par la société après analyse de ces raisons.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 10. MOTIVATIONS DE LA DEMANDE

Ces motivations sont données à titre indicatif.

Pouvez-vous nous communiquer quelle est la motivation principale de votre demande de logement social ?  
(Trois réponses au maximum : 1- la raison principale, 2- la seconde raison, 3- la troisième motivation).

état du logement existant	
perte du logement	
moyens financiers	
santé	
problèmes familiaux	
parents de locataire(s) de logement social	
proximité du quartier	
mutation	

Occupez-vous un logement dont le bailleur est une personne privée ?

OUI  NON

Indiquez le montant ( sans les charges ) du loyer que vous payez actuellement

Euros

**Le candidat doit communiquer, à la société de référence, dans un délai maximal de deux mois toute modification de la composition de ménage ou tout changement d'adresse, faute de quoi sa candidature pourra être radiée.**

Seul le formulaire original dûment complété, signé et accompagné des annexes requises sera pris en compte.

- Les soussignés autorisent la société à obtenir des services publics compétents tous les documents relatifs aux éléments nécessaires à la vérification des conditions d'admission, des éléments servant au calcul du loyer ainsi que de tout autre élément concernant son dossier de locataire.
- S'ils ont indiqué qu'il est nécessaire, pour un des membres du ménage, que le logement soit relié à un service d'aide à la vie journalière, les soussignés autorisent la société à obtenir de l'Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées (ANLH) tous les renseignements utiles à l'attribution par les sociétés d'un logement répondant aux besoins des personnes reconnues handicapées. Ils autorisent également la société de référence à transmettre les informations reprises dans ce formulaire et ses annexes à l'ANLH.
- Les soussignés autorisent la société de référence à transmettre les informations, reprises dans ce formulaire et ses annexes, aux autres sociétés de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'à la Direction du Logement du Service public régional de Bruxelles pour l'application de la réglementation régionale en vigueur.
- Les soussignés attestent qu'aucun membre du ménage, n'ayant pas la qualité d'enfant à charge, n'est candidat à ce jour auprès d'une société de logement social de la Région.
- Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements repris dans le présent formulaire sont exacts et complets et avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission et les titres de priorité entraînera la radiation de leur candidature ainsi que l'impossibilité de se réinscrire pendant 6 mois.

Date: ..... / ..... / 20.....

Signature(s)

Le (la) candidat(e)

Le (la) conjoint(e) ou  
cohabitant(e)

Les autres membres majeurs

**A joindre obligatoirement :**

- Pour tous les membres du ménage qui ne sont pas enfants à charge : **l'avertissement extrait de rôle relatif aux revenus** de l'année concernée. Par exemple : revenus de 2013 pour une inscription en 2016, 2014 pour une inscription en 2017 ou à défaut toute preuve de vos revenus actuels (les trois dernières fiches de salaire, chômage, CPAS, ...) ou une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de revenus.

Toutefois lorsqu'au moment de la demande, les revenus du ménage sont réduits par rapport à ceux pris en compte, les revenus actuels sont pris en considération. Vous pouvez donc également communiquer vos revenus actuels.

- Pour les enfants à charge : **une attestation nominative de l'organisme payant les Allocations familiales** reprenant nom, prénom et date de naissance des enfants.
- La preuve qu'au moins un des membres du ménage est inscrit au registre de la population ou des étrangers : copie de la carte d'identité (recto/verso), certificat de résidence, etc.
- Une **composition de ménage** en provenance d'un organisme officiel.

N'oubliez pas de joindre les **preuves des titres de priorité invoqués** au point 7 de ce formulaire.

## 11. AUTRES RENSEIGNEMENTS QUE LE CANDIDAT SOUHAITE FOURNIR

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

SPECIMEN



Printed on recycled paper